

ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

vaccinations

Question écrite n° 126449

Texte de la question

M. Jean-Claude Bouchet attire l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la santé, chargée de la santé, sur les exigences de directeurs de crèches ou de garderie en matière de vaccination. En effet, seules les vaccinations contre la polio, la diphtérie et le tétanos sont obligatoires pour les enfants désirant fréquenter ces établissement d'accueil. Or de plus en plus d'inscriptions sont rejetées pour manque de vaccinations non obligatoires. Les certificats de contre-indication sont aussi rarement acceptés. Aussi il la remercie de bien vouloir lui indiquer ses intentions en la matière.

Données clés

Auteur: M. Jean-Claude Bouchet

Circonscription: Vaucluse (2e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 126449

Rubrique: Santé

Ministère interrogé : Santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 17 janvier 2012, page 410 **Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)